

Formation professionnelle 2018 Modalités de paiement

Paiement
par chèque

Retour
du bordereau

- 1 **Remplissez le bordereau** en vous aidant de la notice jointe.
- 2 **Pliez** en deux ce feuillet, **adresse retour face à vous**.
- 3 **Insérez** votre chèque libellé à l'ordre de AGEFOS PME dans le pli de ce feuillet. Puis glissez le tout dans l'enveloppe à fenêtre jointe.
- 4 **Assurez-vous de bien faire apparaître l'adresse retour** devant la fenêtre.
- 5 **Merci d'affranchir** l'enveloppe au tarif en vigueur.

ADRESSE RETOUR DE VOTRE BORDEREAU Formation professionnelle

AGEFOS PME Centre Val de Loire
208 Rue de la Sagerie
CS 90303
37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX



pliez ici

pliez ici

pliez ici

pliez ici

pliez ici

pliez ici

pliez ici

DÉCLAREZ & PAYEZ EN LIGNE

Paiement
par



Virement



Prélèvement

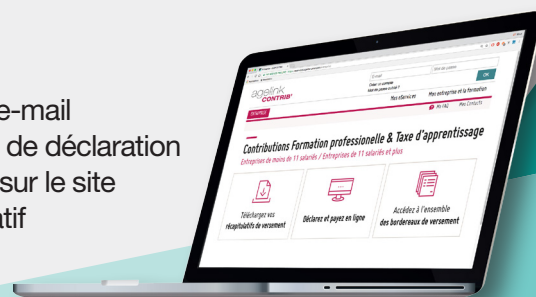


Carte Bancaire

NOUVEAU PORTAIL 2018

agelinkContrib.agefos-pme.com

- 1 **Je me connecte** sur le portail de services AGEFOS PME
agelinkContrib.agefos-pme.com
- 2 **Je complète** mon bordereau en ligne
- 3 **Je sélectionne** un moyen de paiement
 - ▶ Virement
 - ▶ Prélèvement
 - ▶ Carte Bancaire
- 4 **Je reçois** par e-mail mon justificatif de déclaration et **télécharge** sur le site mon récapitulatif de versement



Service également disponible pour la Taxe d'apprentissage

Conditions générales d'adhésion disponibles → agefos-pme.com

AGEFOS PME

Les informations au titre du questionnaire au recto sont une obligation légale. Le défaut de réponse entraîne l'incapacité pour AGEFOS PME d'exercer la mission que lui a confiée l'entreprise. Ces informations nominatives sont exploitées exclusivement par AGEFOS PME et ses partenaires institutionnels. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi peut être exercé auprès d'AGEFOS PME en application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés ». AGEFOS PME Siège national, sis 187 quai de Valmy 75010 PARIS - tél. : 01 44 90 46 46 - www.agefos-pme.com - Siret n° 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 modifié le 16.12.2016, et habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 23.11.2015 modifié le 22.12.2016.